



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2005

Présidence : M. Enrico MONSUTTI
44 membres présents

Le Président, M. MONSUTTI, ouvre la première séance du Conseil de l'année 2005 à 20h15 et souhaite la bienvenue à tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic et les municipaux. Il relève la présence de Mlle I. FOGOZ, secrétaire municipale, et de MM. G. WARNERY et D. GAMBONI pour le service technique.

Dans les rangs du public, le Président salue et relève la présence de M. A. MONOD, député, de M. A. DELALOYE, Président du Conseil communal de Pully, et de MM. M. BURNIER et J.-P. BLANC, anciens municipaux.

Il salue également la presse, représentée ce soir par Mme A.-I. AEBLI et M. A. DETRAZ pour 24 Heures et Mme N. BRISSOT-CARREL pour le Régional.

M. J. NICOD, préfet, Mme N. LINIGER, MM. Ch. POLIN, J. HALDY, députés, ainsi que MM. G. FONTANNAZ et Ph. SCHMIED, Présidents des conseils communaux de Paudex et d'Epalinges, se sont excusés.

1. APPEL

Présents : 44 membres
Excusés : 8 membres
Absents : 1 membre

Les conseillers excusés sont Mme et MM. BUGNON, CAVIN, CHESAUX, CHIOVENDA, DE PIERRI, FAVRE, GILLIERON et TSCHABOLD.

M. Ch. DUPERTUIS est absent.

Avec 44 membres présents, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le **procès-verbal** de la séance du 2 décembre 2004 est accepté à une très forte majorité et des remerciements sont présentés à Mme C. SCHIESSER, ancienne secrétaire et nouvelle municipale, pour la rédaction de ce document.

Mme H. BRUGHERA signale toutefois que, à la p. 4 avant dernier paragraphe ligne 6, il faut lire « car en étant liée.... ».

2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL

M. MONSUTTI, Président, précise que la séance de passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau du Conseil a eu lieu le 20 décembre 2004.

Il nous communique ensuite que le père de M. J.-P. BOLAY et le frère de notre huissier M. P. REVERCHON sont récemment décédés. Au nom du Conseil, M. MONSUTTI présente à MM. BOLAY et REVERCHON de sincères condoléances et les assure de notre amitié.

En date du 20 janvier 2005, M. MONSUTTI a rencontré M. le Syndic G. MUHEIM afin de préparer l'année 2005 et de bénéficier de ses conseils avisés.

M. MONSUTTI donne lecture de la lettre de démission de Mme C. SCHIESSER suite à son élection à la Municipalité. Il la remercie de son engagement au sein du Conseil pendant 15 ans et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

M. MONSUTTI donne également lecture de la lettre de démission de la CCU de M. Ph. JAN et le remercie d'avoir œuvré pendant plus de 10 ans au sein de cette commission.

Le Président informe l'assemblée que la prochaine assemblée générale ordinaire de Lausanne Région aura lieu le 14 avril 2005 à la salle communale des Cullayes et que tous les conseillers communaux sont cordialement invités à y participer.

Enfin, M. MONSUTTI précise que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 30 juin 2005 à 18h30 au refuge des Bas-Monts, la séance du Conseil du 2 juin 2005 ayant été supprimée.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MUHEIM, Syndic, a le très grand plaisir d'apporter à l'assemblée le salut de la Municipalité, dans sa nouvelle formation plus féminisée, par la volonté du choix du corps électoral qu'il remercie.

Tout vient à point à qui sait attendre! Dans sa grande sagesse, le Tribunal fédéral aura décidé, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, que le projet de **place de rebroussement TL En Converney** est en tous points conforme aux lois et aux règlements. Depuis le lundi 4 avril 2005, le bus 47 tourne au bon endroit, pour la plus grande joie des usagers, petits et grands. Nous avons espéré que la Haute Cour de Justice fasse état dans ses considérants d'un recours abusif. Quand bien même elle nous a donné raison sur toute la ligne, elle n'a pas « tancé » le recourant. Dès lors, l'espoir de pouvoir tenter une action en dommages et intérêts s'est évaporé. Reste à encaisser les fr. 3'500.- de dépens qui nous ont été alloués lors des deux jugements précédents. Notre avocat s'y emploie depuis le 11 janvier 2005, pour l'instant sans grand succès. Mais que le recourant ne se berce pas d'illusions: nous ne laisserons pas tomber ce maigre dédommagement.

Depuis le 1^{er} avril 2005, une deuxième **apprentie** est venue renforcer l'équipe du service technique. Mlle Christelle Amiet, en rupture d'employeur à 3 mois de ses examens finaux, finira donc sa formation le 30 juin 2005 au sein de notre administration. Quant à la nouvelle place d'apprentissage vacante dès la rentrée d'août prochain, la qualité des candidatures a décidé la Municipalité de repourvoir deux postes au lieu d'un, répondant ainsi aussi au vœu de la Commission de gestion.

L'annonce parue dans les journaux pour la **mise au concours de la place de Boursier ou Boursière** a généré 31 postulations, dont 19 dossiers conformes à notre descriptif. Les premières analyses sont en cours pour permettre à la Municipalité de se prononcer en toute connaissance de cause. Elle espère pouvoir nous annoncer le nom de la personne qui sera appelée à succéder à Mme Jan lors de notre prochaine séance, soit le jeudi 30 juin 2005 aux Bas-Monts.

La surcharge de travail de notre **personnel des Services Industriels** liée aux nombreux chantiers sur notre territoire a amené la Municipalité à réengager à 50 %, pour une période de 6 mois, M. B. Derouand, qui avait déjà remplacé M. D. Tschabold suite à son accident. Le travail de M. Derouand nous permettra de rattraper le retard pris dans le remplacement des compteurs « eau et électricité », conformément aux obligations que nous avons en tant que fournisseur de fluides.

Suite à la catastrophe qui a frappé le sud-est asiatique le 26 décembre dernier, la Municipalité a décidé de faire un don de fr. 3'000.- à la Chaîne du bonheur.

Mme BRUGHERA nous informe que, dans le domaine de la **prévention des accidents de chantiers**, compte tenu des compétences acquises dans le cadre de son activité professionnelle, M. D. Gamboni assurera dès le 1^{er} avril 2005 la surveillance des chantiers, en ce qui concerne la prévention des accidents. Cette surveillance avait été confiée à un collaborateur de la commune de Pully. M. Palmiéri a transmis les directives de base en la matière à M. Gamboni et reste à notre disposition pour toute question pointue en ce domaine.

Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, le 4 décembre 2004, les communes de Pully, Belmont et Paudex ont signé une convention afin de confier la gestion de notre **agence communale d'assurances sociales** à l'Agence intercommunale d'assurance sociale (AIAS) de Pully, et ceci jusqu'au 31 décembre 2007. La population a été informée de cette nouvelle disposition. A ce jour, aucune remarque à ce sujet n'a été enregistrée. Le coût pour notre commune a été confirmé et sera de l'ordre de fr. 18.-/hab + fr. 1.- à 2.-/hab. pour l'Agent régional.

En ce qui concerne la **prise en charge des frais de transports pour les courses de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile et au bénéfice d'une carte de légitimation**, la Municipalité, dans le cadre des nouvelles dispositions mises en œuvre par le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), concernant la prise en charge des frais de transport des courses de loisirs pour les personnes à mobilité réduite, a signé un accord de collaboration pour l'application des bons communaux. Cet accord concerne les transports effectués par Transport Handicap Vaud (THV) et la Compagnie Intertaxis à Lausanne. Cet accord de collaboration a été signé par toutes les communes de l'agglomération lausannoise. Par ailleurs, la Municipalité a établi des directives concernant cette prise en charge, qui fixent :

- le type de bénéficiaires
- le type de courses subventionnées
- le type de courses non subventionnées
- les fournisseurs reconnus
- le nombre de courses subventionnées par année
120 annuellement pour les transports effectués par THV
60 pour les courses effectuées par Intertaxis,
- le périmètre soit 10 km. dès la prise en charge
- le prix du bon de transport Fr. 2.60, correspondant au prix d'un billet des transports publics.

Ces directives sont entrées en vigueur le 15 février 2005 et ont remplacé un accord qui avait été établi au début des années 1990 avec THV. Ces nouvelles dispositions ne devraient pas entraîner des coûts très importants, le nombre de bénéficiaires actuels étant très faible.

Mme SCHIESSER précise que, depuis que la cadence des bus a augmenté mais surtout depuis quelques mois, le **parking d'Arnier** est beaucoup utilisé comme parking relais. Tôt le matin, il est plein et les voitures y restent immobilisées toute la journée avec, pour conséquence majeure, un manque de places flagrant à la sortie de l'école et pour les visiteurs de l'administration. Afin d'enrayer ce phénomène, la Municipalité a décidé de limiter le temps de parage sur ce parking. Du côté aval du parking, côté route des Monts-de-Lavaux, les places jaunes seront éliminées et toute la rangée sera limitée à 5 heures au maximum. Du côté amont du parking, côté route d'Arnier, 5 places jaunes seront maintenues pour l'administration et le solde sera limité à 2 heures au maximum. Ces nouvelles prescriptions seront valables de 7h00 à 18h00 et le parage sera libre de 18h00 à 07h00 ainsi que le samedi et le dimanche. Le Département des infrastructures, Service des routes, division trafic, a accepté ce plan en date du 9 mars 2005 et l'a publié dans la Feuille d'avis officiels du 5 avril 2005. La mesure entrera en vigueur aussitôt la signalisation reçue.

Depuis mardi 5 avril 2005, une signalisation a été mise en place aux abords de la **place de rebroussement TL** du Blessoney. Elle se compose d'un panneau avec un pictogramme et attention bus.

En ce qui concerne les **écoles**, en date du 22 février 2005, le corps enseignant n'a pas pu donner ses cours car il était en formation. Une journée «récréative» a donc été organisée pour les enfants qui se rendaient à l'UAPE ce jour-là. Cette journée proposée aux familles a été suivie par 7 enfants. A journée spéciale, horaire spécial et les enfants étaient obligatoirement pris en charge du petit-déjeuner au goûter et un tarif journalier a été facturé aux parents.

Pour ce qui est du **SDIS**, en date du 2 mars 2005, la journée des pompiers de jour (soit les employés communaux) a été organisée. L'exercice consistait en une alarme « feu » au collège. L'évacuation des classes s'est faite à satisfaction et tous les élèves ont été dûment amenés à la salle de gymnastique, lieu de regroupement, en quelques minutes. Comme la commune de Pully fera un exercice similaire d'ici peu, nous avons invité MM. Palmiéri, délégué à la sécurité, et Henchoz, assistant du chef de service à la direction des domaines, gérances et sports, en tant qu'observateurs. Nous réfléchissons à une signalisation unique dans les collèges de Belmont et de Pully afin d'instaurer un certain automatisme de la part des élèves et du corps enseignant.

M. MICHELET informe que les travaux de la **place de rebroussement "En Converney"** sont terminés. Seuls quelques travaux de finition sont encore en cours. Pendant les vacances scolaires d'été, le revêtement définitif sera posé ce qui nécessitera l'utilisation, à nouveau, de la place de rebroussement provisoire.

Les travaux sont en cours au chemin des Ecaravez. Si les conditions climatiques ont rendu le début du chantier un peu chaotique, celui-ci se poursuit actuellement selon le planning. Dans la zone du mur poids, soit la partie inférieure de l'ouvrage, nous avons eu la désagréable surprise de constater un petit effondrement. Il s'agit probablement d'une cavité naturelle consécutive à une rupture géologique ancestrale. Informé de cette situation, le Conservateur de minéralogie et pétrographie du musée cantonal de géologie souhaite procéder à un relevé de la cavité, ce qui pourrait être fait mardi 12 avril prochain. Ces investigations qui nous en diront plus, vous seront communiquées. En attendant, voici les mesures que nous avons prises :

- Clouage de la paroi gunitée au droit de l'ouverture pour tenir le terrain.
- Réalisation de forages destructifs dans un maillage de 2m sur 2m pour avoir des informations plus précises pour la suite des travaux.
- Sécurisation par l'entreprise de la zone lors des travaux.

Cette cavité n'avait pas été détectée lors de la campagne de carottage précédant le chantier, ni lors des forages pour la pose des inclinomètres. Il n'y a pas de risque concernant la sécurité des habitations environnantes à ce jour.

L'hiver 2004-2005 aura nécessité de consacrer 1124 heures de travail de **service hivernal** ainsi que l'épandage de plus de 35to de sel. Les périodes de froid intense et prolongé ont laissé des traces dans nos routes et chemins. Un inventaire des dégats est en cours. Il permettra d'évaluer précisément les travaux qui devront être réalisés. Le montant, prévu au budget, du compte "entretien routier" n'y suffira pas. Il est à craindre que ce compte subisse lui aussi une "puissante dégelée".

Les travaux sur les installations de la **STAP Mouette** sont terminés. Les 3 nouvelles pompes de la station de pompage sont en service. La nouvelle unité de gestion du réseau d'eau potable est opérationnelle. Le passage des anciennes installations aux nouvelles s'est fait sans heurt et sans mauvaise surprise. Un grand merci au responsable du réseau ainsi qu'à toutes les entreprises concernées dans cette phase particulièrement délicate.

Le 16 mars 2005, notre **réseau électrique** a fait l'objet d'une inspection. La conclusion sur l'état général des installations est : excellent. Merci à notre responsable du réseau qui démontre ainsi que le professionnalisme n'a rien à voir avec la taille d'une structure.

Les travaux débuteront le 11 avril 2005 sur la route desservant le quartier **Burenoz/Rouvène**. Pendant la première étape, qui verra le changement de la colonne d'eau potable sur la route du Burenoz, la circulation sera réglée par feux. La durée totale des travaux, collecteurs et colonne d'eau potable est d'environ 3 mois.

En ce qui concerne **La Louche inférieure 2^{ème} étape**, la zone concernée par nos travaux se chevauchait avec la construction de 3 villas. C'est pourquoi le début des travaux a été volontairement différé. A ce jour, nous avons prévu le début de ceux-ci dès la fin du chantier du chemin des Ecaravez.

Pour ce qui est des **finances**, M. MOSER communique que le bouclage des comptes 2004 vient d'être terminé, mais qu'ils ne sont pas encore vérifiés par la fiduciaire. A ce propos, c'est la dernière fois que la fiduciaire actuelle oeuvrera. En effet, la Municipalité a décidé de changer d'organe de révision, non pas parce qu'elle en est mécontente, mais parce que le moment est venu de changer. Il est bon de changer de réviseur de temps en temps, une nouvelle façon de voir les choses ne peut être que bénéfique.

Le budget 2004 prévoyait une perte de Fr. 220'000.--, alors que le résultat réel est un bénéfice de Fr. 1'325'000.--, d'où une amélioration de l'ordre du million et demi. La moitié de cette amélioration est due à l'augmentation des recettes fiscales ordinaires, spécialement les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques. A ce propos, une constatation : les prévisions de recettes de 2 % auraient dû être augmentées, tel que le suggérait l'Etat, alors que l'Etat, lui, aurait dû suivre notre exemple, ce qui lui aurait évité une mauvaise surprise ! Le quart de l'amélioration est due à l'augmentation du bénéfice du service électrique et le solde grâce à des recettes extraordinaires, mais aussi des économies dans les charges.

Ce merveilleux résultat permet de continuer l'assainissement de nos comptes par des amortissements extraordinaires et des attributions à des fonds de réserve. Nous serons ainsi mieux armés, début 2006, pour absorber le choc de la nouvelle péréquation entre les communes, actuellement en discussion au sein d'une Commission du Grand Conseil. Nous évaluons les effets de la dite péréquation à 4,5 points d'impôt, soit Fr. 400'000.-- de charge additionnelle. A ce montant s'ajouteront probablement d'autres charges, dont par exemple notre quote-part aux 100 millions supplémentaires que le Conseil d'Etat souhaite reporter sur les communes, ainsi que l'entrée en vigueur de Police 2000.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

Pas de communication.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

Pas de communication.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2005

Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule pour les services extérieurs et d'une saleuse pour le tracteur Carraro

Commission technique : Mme BEGUIN, présidente, MM. MEGIAS, NOVELLI

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

Mme BEGUIN fait lecture du rapport de la commission technique qui conclut que les remplacements du véhicule Unimog et de la saleuse ne peuvent être que bénéfiques aux services extérieurs et à ceux de la voirie, en particulier lors d'hiver rigoureux tels que nous venons de le vivre. De plus, la saleuse répondra ainsi aux nouvelles normes environnementales.

M. EMERY fait lecture du rapport de la commission des finances qui précise que les comptes utilisés pour ces dépenses sont suffisamment approvisionnés.

M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et M. MONSUTTI passe au vote.

VOTE : Le préavis No 01/2005 est accepté à l'unanimité.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2005

Mise en séparatif du secteur « En Crochet » - Création d'un collecteur d'eaux claires - Pose d'une conduite d'eau potable - Pose de tubes électriques vides

Commission technique : M. PIRAT, président, Mmes CASONI, MAYE

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

M. PIRAT donne lecture du rapport de la commission technique qui est unanime quant à l'utilité de ces travaux dans la mesure où ils sont conformes au PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) et qu'ils sont réalisés dans un esprit de rationalisation. Il relève que le mémoire technique et descriptif d'enquête est complet. De plus, il précise que les taxes de raccordement du chantier du lotissement L'Orée du Bois, au ch. des Pralets, couvrent une part importante des investissements.

M. HENCHOZ lit le rapport de la commission des finances qui précise que les travaux projetés mettent en conformité ce secteur de notre commune et qu'un plan indiquant tant les travaux déjà effectués avec les montants investis que les travaux planifiés avec les montants estimatifs a été demandé à la Municipalité.

M. MONSUTTI ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et M. le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis No 03/2005 est accepté à l'unanimité.

8. PREAVIS MUNICIPALN° 02/2005

Demande de financement pour un crédit d'étude en vue de la réhabilitation de la Grande Salle et de l'installation d'un chauffage à distance pour la Grande Salle, le bâtiment de l'Auberge communale et la maison Pasche

Commission technique : MM. GENAINE, président, BOVAY, TORNARE

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

CCU : Mme CHESAUX, MM. FARDEL, STURNY, TUCHSCHMID

M. GENAINE donne lecture du rapport de la commission technique qui précise, concernant la Grande Salle, que l'immeuble en question ne correspond pas aux critères de sécurité actuels, qu'il n'a pas fait l'objet de rénovations lourdes à ce jour et qu'il n'y a pas d'autre alternative à moyen terme que la construction d'une salle polyvalente beaucoup plus onéreuse. La Commission est sensible au fait que la Municipalité a prévu de nommer une commission extraparlementaire composée de représentants des sociétés locales et de la commune afin de déterminer les besoins et installations en vue de l'élaboration d'un préavis d'intention. En ce qui concerne le regroupement de la centrale de chauffage des trois bâtiments en un seul endroit, cela sera beaucoup plus rationnel. L'emplacement de l'installation n'est toutefois pas fixé. La commission technique attire l'attention du Conseil sur le fait que ce préavis ne concerne qu'un crédit d'étude et qu'un préavis d'intention et un préavis de demande de crédit de financement vont suivre.

M. STURNY nous rappelle que la Grande Salle date de 1924 et que l'absence de travaux de rénovation et les accès difficiles posent des problèmes aux utilisateurs quant au respect des règles de sécurité. Elle a toutefois un caractère rassembleur en raison de sa position centrale dans le village et de la proximité des transports publics. La CCU apprécie le projet proposé par la Municipalité. En effet, il est garant d'une bonne gestion et est validé par de multiples types d'utilisateurs de la commune. La CCU indique encore que, pour ce qui est du chauffage à distance, le bon sens prévaut. Les deux propositions sont conformes à l'évolution de la commune sans engager de démarche prématurée. La CCU recommande donc d'accepter les conclusions du préavis telles que rédigées.

Mme PINTO rappelle également que l'installation d'un nouveau système de chauffage devient urgent, notamment pour l'auberge communale où les radiateurs ne peuvent plus être remplacés, et que la pose de tubes a déjà eu lieu lors de la réfection de la place du village en 2003.

M. MONSUTTI ouvre la discussion en relevant que les trois commissions sont unanimes.

M. MUHEIM apporte quelques précisions sur la fréquentation de la Grande Salle.

M. MEGIAS a eu l'occasion de chanter dans les salles de diverses communes et approuve l'adaptation de la salle. Il suggère également l'étude de l'utilisation de panneaux solaires pour le chauffage.

M. ULDRY rappelle qu'il y a toujours lieu de prévoir un lieu de rencontre pour la jeunesse de la commune.

M. MUHEIM répond que, suite aux problèmes vécus ces derniers mois, la création d'un compte en attente « espace jeunesse » va être proposé au Conseil dès que possible.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et M. MONSUTTI passe au vote.

VOTE : Le préavis No 02/2005 est accepté à l'unanimité.

9. ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (CCU)

Suite à la démission de M. JAN de la CCU, il convient de compléter cette commission.

Selon l'art. 41 du Règlement du Conseil, l'élection a lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour. Si le nombre de candidats n'est pas surabondant, l'élection peut avoir lieu par acclamations.

M. JAN propose M. PIRAT qui accepte.

En l'absence d'autres propositions, M. PIRAT est élu membre de la CCU par acclamations.

10. ELECTIONS COMPLEMENTAIRES A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES AFFAIRES REGIONALES (CCAR)

Suite aux démissions de Mme ENGELI et M. MONSUTTI, deux postes sont à repourvoir.

Selon l'art. 41 du Règlement du Conseil, l'élection a lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour. Si le nombre de candidats n'est pas surabondant, l'élection peut avoir lieu par acclamations.

Mme DUPERTUIS propose Mme MAIRE et M. BARTOLACELLI. En l'absence d'autres propositions, les deux candidats sont élus par acclamations.

11. ELECTIONS COMPLEMENTAIRES AU SEIN DU BUREAU DU CONSEIL

Suite à la brillante élection de Mme SCHIESSER à la Municipalité, le poste de secrétaire du Conseil est à repourvoir.

Selon l'art. 12 du Règlement du Conseil, l'élection a lieu au scrutin individuel secret à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au second tour.

M. PIRAT propose Mme BOUJON qui accepte.

<u>Résultat</u> :	bulletins délivrés	44	bulletins blancs	2
	bulletins rentrés	44	bulletins nuls	0
	bulletins valables	44	majorité absolue	23

Mme BOUJON est élue secrétaire du Conseil par 42 voix.

Suite à cette élection de Mme BOUJON, le poste de secrétaire suppléant du Conseil est donc également à repourvoir.

Selon l'art. 12 du Règlement du Conseil, l'élection a lieu au scrutin individuel secret à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au second tour.

Mme MAIRE propose Mme JACQUAT qui accepte.

<u>Résultat</u> :	bulletins délivrés	44	bulletins blancs	1
	bulletins rentrés	44	bulletins nuls	0
	bulletins valables	44	majorité absolue	23

Mme JACQUAT est élue secrétaire suppléante du Conseil par 43 voix.

M. MONSUTTI félicite les deux nouvelles secrétaires et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leurs fonctions.

